
[Imprimer](#)

Vers une nouvelle maîtrise d'œuvre pour la Cité Descartes

Image

Epamarne recherche une maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet de la Cité Descartes regroupant deux ZAC situées à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne).

Le projet urbain dit Cité Descartes correspond à deux ZAC nommées les Hauts de Nesles et Haute Maison. La programmation restant à développer sur les deux ZAC représente environ 660 000 m² SDP de logements et résidences, bureaux, commerces, services et activités.

Afin d'élaborer le projet urbain et sa mise en œuvre, un premier accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, qui arrive à son terme en janvier 2022, a permis notamment de définir le projet urbain et la programmation de la ZAC Les Hauts de Nesles, redéfinir les grands axes de la ZAC Haute Maison, élaborer puis mettre à jour le plan guide des ZAC, définir des prescriptions architecturales, paysagères, urbaines, environnementales et énergétiques à l'échelle de la Cité Descartes et à aboutir sur un avant-projet des espaces publics début 2021.

Assurer la continuité des missions d'architecte urbaniste

Le nouvel accord-cadre permettra notamment "d'assurer la continuité des missions d'architecte urbaniste conseil et d'engager les missions de maîtrise d'œuvre des espaces publics restants", indiquent les documents de marché. "Le titulaire de l'accord cadre devra être capable d'accompagner le maître d'ouvrage et d'être force de proposition sur l'ensemble des sujets qui touchent de près ou de loin à la Cité Descartes, y compris sur la partie démonstrateur industriel de la ville durable et marketing du cluster."

La future équipe aura pour mission de traduire les valeurs et la dynamique du cluster dans les espaces publics et être force de proposition sur le volet démonstrateur industriel de la ville durable. Elle devra aussi être en capacité de dialoguer avec le monde économique, d'être en prise avec les réalités économiques et atteindre une envergure de projet comparable aux grands clusters en embarquant les élus, les habitants, les universités et les partenaires dans un projet commun.

Le présent accord cadre comporte deux volets : une mission d'architecte urbaniste conseil sur les deux ZAC, qui comprend la consolidation de la programmation globale ; une mission de maîtrise d'œuvre, portant sur la conception et la réalisation des espaces publics des deux ZAC. Par ailleurs, le projet prévoit le développement et la gestion d'une maquette numérique et le titulaire devra intégrer à toutes les phases du projet, de la conception jusqu'à la réception des chantiers, la démarche schéma d'organisation environnementale.

[Consulter l'avis](#)